



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PR-1555 III
SÉANCE DU 6 JUIN 2023

Boucllement de dix crédits d'études et de réalisation abandonnés sans demande de crédit complémentaire (PR-1555 III)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 30 avril 1984;

vu l'article 61, du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

à l'unanimité, soit par 74 oui

Article premier. – Les dix crédits d'études et de réalisations suivants:

- 340 000 francs pour la réalisation de l'extension des zones supports VIP, sis rue Hans-Wildorf 4 à la patinoire des Vernets, moins une dépense de 3606 francs (PRD-152 votée le 27 juin 2017);
- 4 396 600 francs pour l'étude et des travaux de réaménagement de la partie basse de l'avenue de la Paix, moins une dépense de 581 433,59 francs (PR-679 votée le 18 mai 2010 et PR-996/1 votée le 20 février 2013);
- 1 258 300 francs pour l'étude et des travaux de réaménagement de la rue Kazem-Radjavi et du chemin des Mines, moins une dépense de 37 287,31 francs (PR-679 votée le 18 mai 2010 et PR-996/2 votée le 20 février 2013);
- 140 700 francs pour des travaux d'aménagement dans le secteur «Rieu-Malagnou», moins une dépense de 14 191,18 francs (PR-915/5 votée le 15 octobre 2012);
- 1 944 000 francs pour l'acquisition de 40 stations de vélos (VLS) sur le domaine public, moins une dépense de 5559,83 francs (PR-965/1 votée le 16 janvier 2013);
- 1 537 000 francs pour les études et la réalisation de stations de vélos sur le domaine public (VLS), moins une dépense de 285 562,84 francs (PR-721/10 votée le 12 décembre 2009, PR-807/3 votée le 11 décembre 2010 et PR-965/2 votée le 16 janvier 2013),

sont abandonnés et bouclés sans demande de crédit complémentaire.

Art. 2. – Les dépenses mentionnées à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amorties en une annuité.

Certifié conforme :

Le Secrétaire :

Pierre Scherb

Le Président :

Pierre de Boccard